

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 octobre 2019.

Sur convocation adressée aux conseillers le 27 septembre 2019, le Conseil Municipal de SCHARRACHBERGHEIM IRMSTETT, s'est réuni sous la présidence de Madame Sylvie THOLÉ, Maire, qui ouvre la séance à 20h00.

ETAIENT PRESENTS :

ARBOGAST Olivier - BUCK Suzanne – CALVISI Piero - DATT Rémy
MAHON Jean-Marc – MUHLBERGER Mathieu - PAUL Claudia -
REEB Michel - REYSZ Valérie - SCHELL Elodie - SOMMER Yolande

ETAIENT ABSENTES AVEC EXCUSE.

HECKMANN Marie-France donne procuration à CALVISI Piero
LAMP Muriel donne procuration à SOMMER Yolande

ETAIT ABSENT SANS EXCUSE

JOST Jean-Marc

Madame Le Maire propose un moment de recueillement en hommage à l'ancien Président Jacques Chirac décédé le 26/09/2019. Il fut Président de la République de 1995 à 2007.

1. DESIGNATION DE LA SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LELEU Isabelle a été désignée comme secrétaire de séance.

2. APPROBATION COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 4 juillet 2019 :

Le compte rendu de la séance du 4 juillet 2019 a été transmis aux conseillers en date du 16 août 2019.

Le compte rendu est adopté avec 9 voix pour, 3 voix contre (Calvisi Piero, Schell Elodie et Heckmann Marie-France) et 2 abstentions (Muhlberger Mathieu et Sommer Yolande).

3. DECISIONS MODIFICATIVES DE CREDIT :

26/2019 DECISION PRISE PAR DELEGATION : RAVALEMENT DE FACADES SALLE COMMUNALE

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que les façades de la salle communale d'Irmstett ont été détériorées par des tags en date du 9 juillet dernier et de ce fait, il a fallu les repeindre.

Pour permettre le règlement de la facture de l'entreprise de peinture Dubois, le virement de crédit suivant a été nécessaire :

615221 Bâtiments publics	+ 8000.00 €
022 Dépenses imprévues	- 8000.00 €

Le conseil municipal prend acte, à l'unanimité, de la décision prise par Mme le maire, dans le cadre de sa délégation.

27/2019 FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)

La commune a été destinataire de la note d'information relative à la répartition du FPIC pour l'exercice 2019. Le montant du prélèvement est de 4523 euros or le budget est de 4500 euros pour ce compte. Il y a donc lieu de procéder à une décision modificative de crédit. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder à la décision modificative suivante :

- 739223 FPIC	+ 23.00 €
- 022 Dépenses imprévues	- 23.00 €

4. 28/2019 CONVENTION DE PARTICIPATION PREVOYANCE 2020-2025

Le conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Assurances ;

VU le Code de la sécurité sociale ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 22 bis ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 25 et 88-2 ;

VU le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 02 juillet 2019 portant mise en œuvre de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en retenant comme prestataire le groupement IPSEC et COLLECTEAM ;

VU l'avis du Comité Technique paritaire en date du 06 septembre 2019

VU l'exposé du Maire

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- 1) **DECIDE D'ADHERER** à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le risque **PREVOYANCE** couvrant sur les risques d'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès, à compter du 1^{er} janvier 2020.
- 2) **DECIDE D'ACCORDER** sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque **PREVOYANCE**.
Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour son caractère solidaire et responsable.
Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :
Le montant unitaire de participation par agent sera de 8 € mensuel

- 3) **CHOISIT** de retenir l'assiette de cotisation de base comprenant le traitement indiciaire brut et la NBI
- 4) **PREND ACTE** que le Centre de Gestion du Bas-Rhin au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation PREVOYANCE demande une participation financière aux collectivités adhérentes de 0.02 % pour la convention de participation en prévoyance
Cette cotisation est à régler annuellement et l'assiette de cotisation est calculée sur la masse salariale des seuls agents ayant adhéré au contrat au cours de l'année.
Que les assiettes et les modalités de recouvrement sont identiques à celles mises en œuvre pour le recouvrement des cotisations obligatoires et additionnelles, pour les collectivités et établissements affiliés, versées au Centre de Gestion du Bas-Rhin
- 5) **AUTORISE** le Maire à signer les actes d'adhésion à la convention de participation mutualisée prévoyance et tout acte en découlant.

5. URBANISME :

DECLARATIONS PREALABLES :

- 29/06/19 M. STOCKI Etienne 23 rue du Moulin à Irmstett : création d'une véranda sur terrasse existante
- 17/07/19 M. MARESCAUX Jacques 50 rue Principale à Scharrachbergheim : mise en place d'un bardage bois sur le pignon nord de la grange
- 23/07/19 M. LUX Benoît : pose de panneaux solaires photovoltaïques sur toiture de la grange
- 03/08/19 M. LACKNER Pierre 18 rue du Piémont à Irmstett : construction d'un carport pour stationnement de 2 voitures – Transformation de la porte de garage en fenêtre et d'une fenêtre de sous-sol en porte
- 17/08/19 M. MULLER Éric 3 rue des Bouchers à Scharrachbergheim : construction d'un carport
- 22/08/19 M. EY René 15 rue des Comtes de la Roche à Scharrachbergheim : remplacement fenêtres bois
- 10/09/19 M. FRIESS Jean-Paul 4 rue du Puits à Scharrachbergheim : pose d'un auvent type verrière couleur brun gris

PERMIS DE CONSTRUIRE :

- 25/07/19 M. MONTEIRO Daniel Lotissement les Géraniums lot 23 et 24 à Scharrachbergheim : construction d'une maison individuelle
- 25/07/19 M. Mme CASENAZ Julien Lotissement les Géraniums Lot 9 à Scharrachbergheim : construction d'une maison individuelle
- 31/07/19 M. Mme GENG Bertrand Rue de Sultz-les-Bains à Scharrachbergheim : construction d'une maison individuelle
- 07/08/19 M. SCHROEDER Jean-François rue de la Féodalité à Scharrachbergheim : construction d'une maison individuelle
- 07/08/19 M. KREISER et Mme LENTZ Lotissement les Géraniums lot 26 à Scharrachbergheim : construction d'une maison individuelle
- 10/08/19 M. ROEMGENS-MANN et Mme NONNENMACHER Lotissement les Géraniums lot 30 : construction d'une maison individuelle

- 21/08/19 M. HAESSIG Olivier rue de Soultz les Bains : construction d'une maison individuelle
- 10/09/19 M. DUREY et Mme OLLAND Lotissement les Géraniums lot 5 : construction d'une maison individuelle
- 18/09/19 M. DIEM et Mme LAMP Lotissement les Géraniums lot 6 : construction d'une maison individuelle

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

- 04/07/19 CARA APARICIO José pour un bien situé rue Froehn à Scharrachbergheim section AB n°152 pour 3,01 ares
- 10/07/19 EICHHOFF née GOERGER Annette pour un bien situé rue de la Féodalité section AA n°27 pour 4.78 ares
- 25/07/19 SCI Les Oliviers pour un bien situé rue Froehn à Scharrachbergheim section AB n° 151 pour 3.04 ares
- 25/07/19 CR Création pour un bien situé rue de l'Ecole lotissement les Géraniums section AA lot 18 pour 5.13 ares
- 13/08/19 JEANNOT Fernande pour un bien situé 3 rue de l'Eglise section AC n°25 pour 3.23 ares
- 20/08/19 ALLOG Immobilier pour un bien situé rue de l'Ecole lotissement les Géraniums section AA lot 5 pour 5.04 ares
- 10/09/19 ALLOG Immobilier pour un bien situé rue de l'Ecole lotissement les Géraniums section AA lot 39 pour 2.85 ares

6. DIVERS :

Madame Le Maire donne les informations suivantes :

Lotissement communal :

Mme Le Maire informe le conseil municipal qu'un permis modificatif a été déposé, la modification porte sur le nombre de lots, le lot n°3 a été divisé en 2 parcelles, 3a et 3b. De ce fait, le futur lotissement communal comportera non plus 5 lots dont un collectif mais 7 lots destinés à des maisons individuelles. Mme Le Maire et le bureau municipal ont pris cette décision sans prendre l'avis de la commission travaux. En effet, ajouter un bâtiment collectif alors qu'il y a création du lotissement privé « Les Géraniums » n'aurait pas été pertinent, tout simplement au regard des infrastructures existantes. L'arrêté concernant le permis d'aménager modificatif a été accordé en date du 13 septembre 2019, un délai de recours est encore possible jusqu'au 13 novembre 2019.

Projet Résidence Séniors :

Pour le bien-être de nos aînés, nous avons choisi d'adhérer à l'enquête destinée aux séniors et à leurs proches. Cette enquête a comme objectif de connaître leurs souhaits, de recueillir leurs avis sur leur logement actuel et sur d'éventuels projets séniors au sein de notre communauté des communes.

Pour ce faire, nous allons distribuer à nos concitoyens un questionnaire accompagné d'un courrier co-signé par le président de la communauté des communes et par le maire.

Fleurissement :

Le jury départemental du fleurissement a décerné à notre commune le 3^{ième} prix dans la catégorie « *Prix de la créativité* » pour les communes labellisées 3^{ième} fleur. Je voulais remercier nos agents communaux et l'ensemble de la commission fleurissement pour leur investissement.

Le coin des légumes n'est pas un jardin partagé comme certains ont pu le croire, même si nous avons partagé les légumes avec nos concitoyens. La rédaction de l'article paru dans les DNA n'est pas de la responsabilité du maire.

La commission fleurissement est ouverte à l'ensemble des conseillers, si d'autres membres souhaitent y participer activement, ils sont évidemment les bienvenus.

Cave Dîmière :

La SIBAR est propriétaire de la cave dimère et des dépendances, elle a souhaité récupérer le local qui nous sert de lieu de stockage du matériel et ponctuellement de cuisine afin de mettre en place un chauffage par pellets. Pour la SIBAR, ce mode de chauffage devrait permettre aux locataires de faire des économies tout en garantissant une chaleur plus agréable. La commune aurait souhaité garder le local et que ces derniers se connectent au réseau gaz.

Voirie Rue Altgasse et rue de l'École :

Les travaux s'achèvent, l'enrobé de la chaussée a été posé le 23 septembre suivi par les trottoirs, nous sommes encore dans l'attente de la pose des câblages "Orange", probablement pour la semaine 42. La réception des travaux sera faite par la communauté des communes pour l'ensemble des travaux.

Circulation Rue Altgasse :

Nous avons mis en place au niveau du chemin rural une circulation interdite dans les deux sens sauf pour les engins agricoles et véhicules remplissant une mission du service public. Le chemin rural commence au niveau de l'intersection en arrivant de Furdenheim et jusqu'au "Carré de l'Habitat".

Sécurisation de l'intersection de la rue Froehn et de la rue de l'École :

Le miroir demandé par les riverains de la rue Froehn a été mis en place dans la semaine 38 au niveau de l'intersection de la rue Froehn et de la rue de l'École.

Travaux bétonnage des chemins ruraux :

Le bétonnage du Lieu-dit Hoeffel a été réalisé.

Informations issues de la commission locale du Kronthal et de la commission locale de la Basse-Mossig :

- **Eau :** On note une augmentation du prix de l'eau de 3%, soit 5cts/m³, le prix de l'eau reviendra à 1,65 euros HT.

- **Assainissement** : On note également une hausse de 3% soit 1,63 euros HT/m³, soit environ 5cts/m³. L'augmentation permettra de poursuivre les différents bassins de dépollution et de rester dans la dynamique en cours.

Les conseillers n'ayant plus de questions à soulever et l'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été abordés, Madame Le Maire, lève la séance.